



RHODOFIX®

DOSES ET USAGES

Usages homologués	Culture couverte	Dose	DAR
Pommiers - Action sur la nouaison	Pommier*	50 à 150 g/hL	3 jours minimum

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

*: usage possible sur poirier, pommelte, nashi à dose réduite de 50 à 70 g/hL. Sur ces cultures risque de sur éclaircissage, en particulier en cas de chute importante des fruits sur la période de mai - juin.

L'utilisation de **RHODOFIX®** sur ces cultures reste de la responsabilité de l'utilisateur.

MODE D'ACTION

RHODOFIX® intervient en modifiant les équilibres des hormones végétales Auxine-Ethylène et provoque un éclaircissage contrôlé en vue d'améliorer la qualité de production et en diminuer l'alternance (équilibre entre fructification et croissance végétative).

Les résultats sont sous la dépendance étroite du climat, de la variété et de la vigueur des arbres. L'éclaircissage avec **RHODOFIX®** doit être essentiellement appliqué à des vergers, lorsque la floraison est abondante et les conditions de pollinisation favorables. A cette époque, l'importance de la nouaison peut être évaluée. Il est conseillé de procéder à des traitements de mise au point afin de bien déterminer les doses et stades d'emploi adaptés à la variété et le contexte régional de culture avant de généraliser la méthode.

STADE D'APPLICATION

- Le maximum d'efficacité est obtenu avec des applications précoces quand les fruits présentent un diamètre entre 8 et 12 mm, ce qui correspond à un délai de 10 à 25 jours après la floraison selon les variétés et les conditions locales.

- L'éclaircissage est plus fort lorsque pour une même variété, les fruits sont plus petits.

- Dans les grands vergers, la réalisation du traitement pouvant durer plusieurs jours, intervenir suffisamment tôt pour que la fin de l'application ait lieu au moment où le fruit central des bouquets a un diamètre de 14 mm. Les conditions à respecter pour obtenir les meilleurs résultats visent à laisser sécher lentement la bouillie sur les feuilles afin de permettre une bonne assimilation du produit.

Des applications tardives de **RHODOFIX®** peuvent provoquer un accroissement des fruits pygmées sur les variétés de type Delicious.

DOSE D'EMPLOI ET APPLICATION

La dose de **RHODOFIX®** varie entre 50 et 150 g pour 100 litres d'eau pour les traitements à haut volume/Ha (1000 à 2000 L/ha selon la taille des vergers (frondaison) et le mode de conduite de culture du verger) qui donnent généralement les résultats les plus réguliers.

La pulvérisation doit être fine, mouillante et bien couvrir la zone des bouquets floraux des arbres.

CONDITIONS DU MILIEU

Eviter les fortes chaleurs qui risquent de provoquer des réactions sur le feuillage ou les températures trop basses qui limitent l'action du produit. Le traitement doit être réalisé entre 15 et 25°C de préférence le soir par une hygrométrie élevée (80-95%). Eviter de traiter pas vent trop fort et sec.

PROGRAMME DE TRAITEMENT

Le nombre de traitement avec **RHODOFIX®** est lié au taux de floraison et aux conditions de pollinisation ainsi qu'aux objectifs de production. Consulter les programmes régionalisés (1 ou 2 applications **RHODOFIX®** et complément de programme). Eviter de réaliser un traitement phytosanitaire de couverture (fongicide, insecticide) 2 jours avant et 2 jours après le traitement d'éclaircissage avec **RHODOFIX®**. Le dépôt de produit sur les feuilles risque de gêner l'absorption de **RHODOFIX®**.

AMM: 7400755

Composition: 1% d'acide alpha naphthylacétique

Formulation: Poudre soluble dans l'eau (SP)



Substance de croissance pommier

RHODOFIX®

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

NETTOYAGE

Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail. Eliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas pulvériser à moins de 5 mètres des points d'eau et éviter tous débordements de rampe sur les mares, cours d'eau et fossés. Traiter par temps calme, sans vent et en dehors des périodes à forte chaleur. Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur. Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette. Ne mélanger à aucun autre produit phytopharmaceutique. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clé.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: SI l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle: 6 heures à l'extérieur des locaux et 8 heures en milieu fermé après traitement.



Nufarm Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.